



A0430-Direction de la communication-Ancienne Poste

## DECISION DU MAIRE N° d.2025.162

### **Exposition "L'Univers des Figurines" à l'Ancienne Poste de Versailles. Tarifs des visites guidées et ateliers pour la période du 17 au 31 décembre 2025.**

#### **LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-2° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu la délibération n° D.2025.12.84 du Conseil municipal de Versailles du 11 décembre 2025 relative aux tarifs municipaux pour l'année civile 2026 et l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature comptable 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel », localisation géographique « BATPOSTE » TTC, service A0400 « Communication – services communs ».

Afin d'assurer une cohérence tarifaire et une bonne gestion pour le public, il a été décidé d'appliquer, du 17 au 31 décembre 2025, des tarifs spécifiques pour les visites guidées et ateliers organisés dans le cadre de l'exposition « L'Univers des Figurines » qui a lieu à l'Ancienne Poste de Versailles, en anticipation des tarifs municipaux votés pour 2026 conformément à la délibération susvisée.

C'est l'objet de la présente décision de régularisation.

#### **DECIDE :**

De régulariser l'application de manière anticipée, pour la période du 17 au 31 décembre 2025, des tarifs municipaux suivants – votés initialement pour l'année civile 2026 - pour une meilleure cohérence tarifaire auprès du public pour l'exposition « L'univers des figurines » actuellement présentée à l'Ancienne Poste de Versailles :

- Visite guidée :
  - Plein tarif : 12,00 €
  - Tarif réduit : 8,00 €
  - Tarif bénéficiaires de la gratuité : 5,00 €
- Atelier :
  - Plein tarif : 15,00 €
  - Tarif réduit : 13,00 €
  - Tarif bénéficiaires de la gratuité : 11,00 €

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*